



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 6 décembre 2021 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Cinq personnes sont présentes dans le public.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2021-145

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 novembre 2021

Réso 2021-146

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1^{er} novembre dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2021-147

Il est proposé par Fernand Albert, appuyé et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 56 898.81\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

ADOPTÉE



5. AFFAIRES MUNICIPALES

Réso 2021-148

a) Demande de dérogation mineure

ATTENDU QU'est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra dans la salle au 69 rue de la Grande Coulée, Lejeune, le lundi 6 décembre 2021, à 20h00, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant la surface excédentaire du bâtiment accessoire prévu au 171, rue de l'Église.

ATTENDU QUE le demandeur souhaite y construire un garage résidentiel de 71,27 m² (768 p²).

ATTENDU QUE le règlement de zonage municipal autorise les constructions accessoires de ce type n'excédant pas 65 m² (699 p²) sur ce terrain de 2 751,1m².

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise donc à autoriser un dépassement de la norme de surface de 6,27m² afin de permettre au demandeur de construire son garage.

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal, lors de sa séance tenue le 16 novembre 2021, d'accorder cette dérogation mineure sans condition.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement par le conseil d'accepter la dérogation mineure tel que présentée.

ADOPTÉE

b) Adoption du règlement #239 du code d'éthique et de déontologie des élus

Considérant le PL49 adopté le 5 novembre dernier, il faut adopter le code d'éthique et de déontologie des élus avant le 1^{er} mars 2022.

Considérant qu'il y a des changements à apporter au code, il est entendu de le reporter à une prochaine séance, pour le code d'éthique et de déontologie des élus.

c) Date pour présenter le budget 2022 et le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Réso 2021-149

Une rencontre spéciale aura lieu à la salle du conseil le lundi 20 décembre 2021 à 19h00 pour adopter le budget et le plan triennal d'immobilisation.

Il a été proposé par Carole Viel d'accepter la date du 20 décembre à

19h 00 pour adopter le budget 2022 et le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024.

ADOPTÉE



Réso 2021-150

d) **1. Fermeture bureau période des fêtes**

Attendu que le bureau municipal est fermé lors de la période des fêtes.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement que le bureau soit fermé du 22 décembre 2021 au 3 janvier 2022.

L'horaire habituel à compter du 4 janvier 2022.

ADOPTÉE

2. Party de Noël (employés et élus)

Réso 2021-151

Le conseil a pris la décision de remettre le party de Noël (employés et élus) après le temps des fêtes.

Il est proposé par Fernand Albert que le party de Noël soit en janvier et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE

Attendu qu'on ne sait pas les consignes de la santé publique

Réso 2021-152

e) **Déclaration membre du conseil (don reçu)**

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (code d'éthique).

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil;

Considérant que tous dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité, soit 200\$, doivent être déclaré.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Réjean Albert et résolu unanimement de reconnaître qu'il n'y a eu aucun don, marque d'hospitalité ou autre genre d'avantages reçu par les membres du conseil au cours de l'année 2021.

ADOPTÉE



f) **Formation obligatoire pour les élus**

Réso 2021-153

Considérant le P149 tous les élus ont l'obligation de suivre à formation. On s'informe avec la MRC de Témiscouata.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité que le conseil participe à la formation organiser par la MRC de Témiscouata vers le 14 ou 15 janvier 2022, je vais donner les noms à la MRC.

ADOPTÉE

g) **Mandat de RCGT (Raymond Chabot Grant Thornton) relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la reddition 2021**

Réso 2021-154

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une contribution de 119 012\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts situés sur ces routes dont les responsabilités incombent à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement par le conseil municipal;

QUE le vérificateur externe est accordé à RCGT d'effectuer la reddition de compte quant à l'utilisation des compensations et d'en faire mention aux états financiers de la municipalité pour respecter le devoir de divulgation conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

ADOPTÉE

h) **Offre de services renouvellement de contrat d'opération des ouvrages d'eau potable 2022**

Réso 2021-155

Période du mandat : 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Il a été proposé de reconduire le mandat pour un montant forfaitaire de 370.00\$/ semaine, avant taxes.

Chargé de projet/contrôle qualité : 90,00\$

Technicien : 60,00\$/h

Déplacement : 0,60\$/km

Sur la proposition de Carole Viel, il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'opération des ouvrages de captage, traitement et distribution des eaux de consommation renouvellement 2022, avec la firme Nordikeau.

ADOPTÉE



i) **Renouvellement adhésion à la route touristique des Monts Notre-Dame pour 2022**

Réso 2021-156

Il est proposé par Carole Viel et accepté à l'unanimité que la municipalité acquitte la cotisation 2022 au coût de 258.00\$ (deux cent cinquante-huit dollars) pour l'année pour la municipalité de Lejeune. Pour le membre corporatif, un montant de soixante dollars (60\$) en plus est demandé pour le renouvellement annuel 2022.

Soit 1.00/per capita (258 habitants).

ADOPTÉE

j) **1. DSG**

Développement Saint-Godard est un organisme qui a comme Créneau l'art et la culture.

Il y a un festival en août, un centre nature et culture, 7 emplacements de pique-nique un sentier pédestre et font la location de canoë-kayak.

2. Aide financière (DSG)

Réso-2021-157

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accorder un montant de 6000.00\$ (six mille dollars) pour l'année 2022 pour leur budget à l'organisme Développement Saint-Godard. Avec la preuve les factures payer pour que l'on débourse le montant.

ADOPTÉE

k) **Demande de voirie**

Il est proposé par Patrice Dubé de faire l'achat d'une combinaison doublée avec la visibilité de sécurité pour l'employé de voirie.

ADOPTÉE

l) Commission municipale du Québec Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation

Réso 2021-158

Considérant qu'en mai dernier, la Commission municipale du Québec annonçait des travaux d'audit de conformité portant **sur l'adoption du Budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale** et que la municipalité de Lejeune avait été sélectionnée.



Considérant que selon l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, tout rapport reçu par une municipalité doit être déposé à la première séance de son conseil qui suit cette réception.

En conséquence, il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement que la directrice générale a déposé le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant **respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation** du conseil municipal reçu le 25 novembre 2021. QU'une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt, soit transmise à Madame Maude Déry par courriel audit.budget@cmq.gouv.qc.ca,

Adoptée à l'unanimité des conseillers

m) Protection du Grand Lac Squatec

OBJET : Engagement pour la protection du grand lac Squatec.

Réso 2021-159

Un comité s'est réuni le 24 novembre 2021 à la salle de l'Amitié d'Auclair pour discuter de la protection du grand lac Squatec. Cette rencontre a regroupé plusieurs acteurs concernés par la protection de ce lac : municipalités d'Auclair, Lejeune et Dégelis, MRC de Témiscouata, Parc national du lac Témiscouata, Zec Owen, camping de Lejeune, Halte lacustre, Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, riverains. Les participants ont convenu de la nécessité de protéger le grand lac Squatec, qui possède une des meilleures qualités au Témiscouata, et qui possède des qualités indéniables pour la préservation de la biodiversité aquatique, de la qualité et vie des riverains, villégiateurs et usagers, et de la préservation de la valeur des propriétés.

Pour ce faire,

Considérant que les acteurs présentés ci-haut désirent préserver les qualités intrinsèques du grand lac Squatec;

Considérant que le grand lac Squatec constitue un milieu de vie et de villégiature important pour la municipalité de Lejeune;

Considérant que les embarcations entrant sur le grand lac Squatec constituent un potentiel d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, comme le myriophylle en épi qui est présent dans le lac Témiscouata;

Considérant qu'il y a une dynamique du milieu et une volonté des résidents pour préserver cet environnement unique à la région;

Considérant que la protection du grand lac Squatec est soutenue par la MRC de Témiscouata, le Parc national du lac Témiscouata, la Zec Owen et l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean;



Considérant que le carnet de santé du grand lac Squatec produit en 2016 démontre la grande qualité de l'eau;

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert **que** la municipalité de Lejeune s'engage à protéger le grand lac Squatec, s'engage à s'impliquer dans le comité du grand lac Squatec, et s'engage à travailler avec les partenaires afin de définir une méthode de fonctionnement commune afin d'inciter les utilisateurs à nettoyer leur embarcation avant d'embarquer dans ce plan d'eau.

Adopté à l'unanimité

n) Projet Gazebo (panneaux pour hiver) Fonds local

Réso-2021-160

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil
Qu'une demande de soumission a été envoyée Atelier René Deschênes
de Dégelis pour fabrication des panneaux pour l'ouverture du gazebo
durant l'hiver, car plusieurs personnes arrêtent pour regarder les paysages où
téléphone et même pour grignoter, mais durant cette période.

En fermant les ouvertures avec soit un plexiglas ou autres les gens
vont être à l'abri. L'argent pour ce projet serait pris avec le fonds
de développement local.

ADOPTÉE

0) Projet Web Témis pour Le Camping Les Beaux Lieux 1972 inc.
Fonds local

Réso-2021-161

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil
de demander des soumissions pour le printemps pour faire installer
des équipements pour faciliter la captation d'un réseau cellulaire
pour le camping. Le fonds sera pris dans le fonds de
développement local pour venir en aide au nouveau propriétaire.

ADOPTÉE

p) Projet informatisation pour élus (à discuter)

À vérifier. Il y aura probablement des aides pour que les conseils
municipaux qui désire s'informatiser et avoir des tablettes pour
chaque élu. Projet à suivre



q) Bureau ADVL dans bureau du maire (à discuter)

Réso 2021-162

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser l'agent de développement économique de l'ADVL à utiliser le bureau du maire au 69, rue de la Grande Coulée à Lejeune.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS

a) Sécurité civile

Il nous est possible de contacter en tout temps le Centre des opérations gouvernementales du MSP afin de signaler toute problématique liée à un sinistre ou à un événement et obtenir de l'assistance par téléphone au numéro 1 866 650 1666 .

b) Information camion pompier

Après information avec l'entreprise Carl Thibault, il ne serait pas judicieux de remplacer le réservoir au complet. Considérant que notre réservoir Ultra-Poly est de très grande qualité et sa construction générale est supérieure à tout ce qu'il y a de disponible sur le marché actuellement

La meilleure option serait de nous amener le camion cet hiver afin qu'on examine en détail où se situe le problème. La construction des réservoirs Ultra-Poly permet d'entrer à l'intérieur du réservoir par des couvercles qui peuvent être dessoudés par le dessus. On croit qu'il serait fort probablement possible d'aller réparer la fuite par l'intérieur ou dans le pire des cas par l'extérieur en enlevant le réservoir. Tel que discuté précédemment, la municipalité sera responsable du coût de la réparation du réservoir.

c) Lancement d'un appel de projets pour la mise en place de politiques familiales municipales

Le temps est trop court pour préparer un projet

Carole Viel quitte la rencontre à 20h45.

7. DEMANDE DE DONS

a) Association du Hockey Témiscouata

Réso 2021-163

Attendu que votre appui financier sera directement versé aux joueurs de votre municipalité afin de les encourager dans la pratique de leur sport et également supporter les familles qui doivent déboursier pour de nombreux frais de déplacement afin de se rendre dans les arénas de notre région pour les entraînements.



Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes;

Attendu qu'un montant de 50\$ par inscription est suggéré. Il a trois jeunes de Lejeune d'inscrits.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de verser à ce fonds une contribution de 100\$ (cent dollars) pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE

Réso 2021-164

b) Vœux de Noël

Attendu que nous souhaitons publier des vœux des fêtes par les ondes de la radio.

Il est proposé par Fernand Albert, et résolu unanimement d'accepter les vœux du temps des fêtes par Plaisir FM au montant de 160\$ plus taxes (15 publicités, de 15 secondes). Le texte, trame musicale et frais de production inclus. Diffusion du 20 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022

ADOPTÉE

c) Fonds jeunesse Témiscouata

Réso 2021-165

Demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata

Attendu que nous sommes des partenaires financiers pour les Fonds Jeunesse du Témiscouata.

Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes.

Il est proposé par Réjean Albert de verser à ce fonds un montant de 0.25\$ par habitant. Cette contribution financière de l'ordre de 70.00 \$ pour l'année 2021-2022 (par personne (258 populations au Mamh) de 0.25\$) basé sur le décret de la population émis par la MRC Témiscouata.

ADOPTÉE

d) Le Tremplin de Dégelis

Attendu que le festival Le Tremplin est un événement qui met en valeur les artistes de la relève en chanson et en humour.

Attendu que le Tremplin produira cette année sa 22^e édition. Pour assurer la pérennité de cet événement d'envergure nationale, nous avons mis en place, il y a quelques années, un membership accessible à tous les citoyens, entreprises et organisations.

Attendu qu'être membre du Tremplin, le rendez-vous des artistes de la relève en chanson et en humour, c'est partager les valeurs et la mission de l'événement. C'est aussi avoir à cœur le développement culturel et socioéconomique de la région, de soutenir les artistes de la relève et de collaborer à la réussite de l'événement.



Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas devenir membre du Tremplin .

e) **Fondation de la santé du Témiscouata Roulons et golfs pour la Fondation 2022**

Réso-2021-166

ATTENDU qu'il est important de soutenir les organismes de la santé du Témiscouata ;

ATTENDU qu'il organise un événement sportif le 18 juin 2022 pour amasser des fonds, en marchant, courant, ou même en golfs pour la fondation.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter de donner la somme de 50\$.

ADOPTÉE

Patrice Dubé quitte à 8h57 pour retourner travailler.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Réso-2021-167

Souhait de condoléances à monsieur André Chouinard

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement de faire un don au Centre hospitalier de Notre-Dame-Du-Lac en signe de condoléances pour le décès de la conjointe (Madone Santerre) de monsieur Chouinard. Considérant qu'il était le président de l'ADV L et l'ex-maire de Squatec.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Marguerite Albert propose la levée de la séance à 21 h 30.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

